

Page 1	Editorial - Roulez jeunesse !
Page 2	Nouveau règlement rivières 2017 - Rappels ... au cas où ça vous aurait échappé
Page 3	Sociétés de la FSPG - L'APT se présente - Bienvenue à trois nouvelles sociétés
Page 3	Ouverture en rivières - Tous à l'apéro le samedi 4 mars 2017 à Richelien !
Pages 4-5	Statistiques rivières 2015 - Résultats et commentaires
Page 6	Statistiques étangs 2015 - Résultats et commentaires
Page 7	P'tites Nymphos - Brèves de la pêche
Pages 8-9	La Versoix - Toute une histoire Billets d'humeur du président - Croisade et ... piscivores
Page 10	Hommage à Burki - Le dessinateur de presse et grand pêcheur ... a rejoint l'éternel
Page 11	Nouvelles de la FSP - Dernières actualités de la FSP
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de la FSPG

Editorial

Pêche genevoise : place aux jeunes !

Depuis au moins deux décennies, on trouve dans le petit monde de la pêche genevoise les mêmes personnes éclairées qui expliquent aux uns et aux autres qui a des idées valables et qui n'en a pas. Pour la plupart, elles sont affiliées à un parti politique, et nombre d'entre elles n'ont pu qu'accompagner la lente chute des populations d'ombres et de truites du canton.

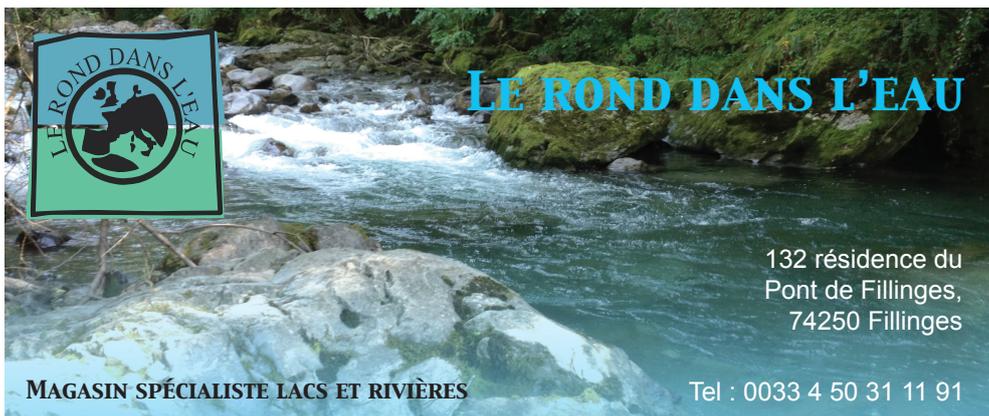
De ces vieux donneurs de leçon, je fais partie ! Comme eux, je passe plus de temps à écrire des courriers ou à siéger à des réunions, aux objectifs ambitieux mais aux effets le plus souvent anecdotiques, qu'au bord des cours d'eau.

Comme eux, la bureaucratie a érodé ma capacité à m'énerver, et les relations personnelles que j'ai tissé avec le pouvoir politique, l'administration et les régies publiques rendent difficile la dénonciation frontale de l'inaction ou de l'inertie.

Les jeunes qui arrivent à la Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises ne sont pas de cet acabit : ils sont passionnés, sur le terrain, et leur seule ambition est de voir des poissons dans les cours d'eau. Avec eux, la pêche genevoise sera populaire, exigeante, et indépendante.

Laissons leur donc la place qu'ils méritent !

Christophe Ebener – président de la FSPG



LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Règlement en rivières dès janvier 2017 - 2e service

(MP) Après les trois pages consacrées au nouveau règlement en rivières dans le No 76 de l'Info-pêche, nous vous communiquons ci-dessous un bref rappel des modifications les plus importantes valables dès cette année.

- Toutes rivières confondues, les prises annuelles de truites par pêcheur ne peuvent excéder 90 pièces.
- Sur la Drize, l'Allondon et la Versoix: les prises de truites par pêcheur ne peuvent excéder 2 pièces par jour et 10 pièces par année.
- Sur le Rhône, l'Arve et les autres rivières (hormis la Drize, l'Allondon et la Versoix) : les prises de truites par pêcheur ne peuvent excéder 3 pièces par jour et 10 pièces par mois.
- Les prises d'ombres communs ne peuvent excéder 1 pièce par jour et 5 pièces par année. La pêche de l'ombre commun demeure interdite sur toute l'Allondon et sur le secteur 13 de la Versoix.
- L'ouverture de la pêche de l'ombre commun est dorénavant avancée au premier samedi de mai. Dès cette date, la pêche avec les pieds dans l'eau et l'utilisation de la nymphe, la mouche noyée ainsi que toute imitation de larve ou de crustacée sont autorisées.
- Tailles de capture de la TRUITE
 - Rhône secteurs 1-2 et 3 : 25 cm Rhône secteurs 4 et 5 : 35 cm
 - Allondon: 35 cm Versoix: 30 cm Autres cours d'eau: 25 cm

Ci-dessous quelques autres points importants

- La promenade des Lavandières est dorénavant ouverte à la pêche à la canne sur les deux côtés et également sur le secteur situé en amont du Pont de la Coulouvrenière.
- Les hameçons avec ardilhon ne sont autorisés que sur le Rhône (dorénavant interdits sur l'Arve !).
- Pour l'Allondon et la Versoix : l'intégration des anciens arrêtés dans le nouveau règlement a provoqué l'abandon de certaines limitations des engins de pêche sur ces deux rivières : la règle de l'emploi de maximum 3 pointes d'hameçons s'y applique à nouveau ainsi que celle qui autorise deux hameçons triples sur le poisson artificiel ou le poisson mort manié.
- Le barbeau est dorénavant soumis à une limite journalière de 3 pièces.
- La perche est dorénavant soumise à une limite journalière de 100 pièces.
- Dès 2017, les différentes fermetures de la pêche (selon les secteurs) sont fixées au dernier jour du mois et non plus au dernier dimanche du mois.
- Dès 2017, toute espèce indésirable capturée doit être obligatoirement mise à mort. Les espèces concernées sont : le silure, la perche-soleil, le black-bass, le sandre, le poisson chat, l'épinoche, la blennie fluviatile, le carassin, le poisson rouge, la grémille, le pseudorasbora et les écrevisses signal et américaine.
- La pêche des écrevisses non indigènes est dorénavant autorisée sur le Rhône, l'Arve, la Drize et la Seymaz. A noter qu'aucune taille ou limite du nombre de captures n'a été fixée puisqu'il s'agit de lutter ainsi contre les espèces indésirables. Par contre les engins sont limités à 3 nasses ou 6 balances qui doivent porter les coordonnées de leur propriétaire et être constamment surveillées.



Sociétés de pêche membres de la FSPG

(MP) *Au fil des numéros de l'Info-Pêche, les sociétés membres de la FSPG sont présentées. Ci-dessous un article consacré à l'Amicale des Pêcheurs de la Touvière APT.*

L'Amicale des Pêcheurs de la Touvière (APT) a été créée en mai 2015. Les trois membres fondateurs étaient déjà en charge de l'étang de pêche depuis 2011, au sein du comité de l'ancienne fédération genevoise des sociétés de pêche (FGSP).

La roselière de la Touvière a fait l'objet d'une mesure de compensation écologique qui a été prévue dans le cadre du renouvellement de la concession d'exploitation du barrage de Chancy-Pougny. L'objectif des aménagements est de créer des milieux aquatiques annexes au Rhône, pour la reproduction et le refuge de la faune. L'ensemble de cet écosystème favorable à la flore et la faune s'étend sur environ 1km. Un des étangs a également été prévu pour le développement de la pêche amateur.

A ce jour, l'APT compte une vingtaine de membres, elle réunit un groupe de pêcheurs et amis de longue date, pour la plupart issus de la région ouest du canton. En très peu de temps, se sont ajoutés plusieurs pêcheurs isolés ou certains qui appartenaient déjà à d'autres sociétés.

L'amicale se retrouve à Avully tous les premiers mardis du mois. Les membres sont libres de s'y rendre ou pas, l'ambiance y est chaleureuse. Les discussions se portent sur les activités de l'amicale, et la pêche en général. L'équipe de la Touvière est très diversifiée, on y retrouve des pêcheurs de tous styles confondus. Chacun partage ses idées, ses connaissances et sa bonne humeur. Les personnes qui désirent faire notre rencontre, ou participer à une de ces soirées, sont toujours les bienvenues.

L'APT gère de façon partielle l'étang de pêche de la Touvière. Le comité assure l'entretien général, la gestion des différentes espèces piscicoles, hormis les salmonidés, et collabore avec le service de la pêche (SLRP) pour le bon fonctionnement de l'exercice de la pêche. Les membres participent régulièrement à différentes actions menées par d'autres entités. Nettoyages du Rhône, pêches électriques, sauvetage lors des vidanges, stages, etc. Les coups de main ne se comptent plus, l'amicale forme une équipe soudée et dynamique.

Les buts de l'amicale sont de ...

- Réunir les pêcheurs de la région.
- Soutenir la création d'infrastructures et lieux de pêche, de lônes et d'étangs piscicoles, afin de permettre la découverte et l'apprentissage de la pêche pour tous, en particulier pour la jeune génération.
- Participer à ce qui peut favoriser la découverte de cette passion.
- S'allier aux actions qui ont pour but la conservation et la reconstitution des différents milieux et espèces piscicoles.
- Soutenir la lutte pour améliorer la qualité de l'eau et garantir les débits nécessaires au bon équilibre des rivières genevoises.

Bienvenue aux sociétés APL, l'Hermance et Club Genevois de Pêche en Mer !

Lors de la première Assemblée des Délégués de la FSPG le 22 février 2017, trois nouvelles sociétés ont été admises au sein de notre Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises. La FSPG compte désormais 9 sociétés regroupant toutes les tendances de la pêche genevoise. Bienvenue aux nouveaux venus !!



Ouverture de la pêche en rivière 2017



Samedi 4 mars 2017

COMMISSION CANTONALE DE LA PÊCHE



Apéritif d'ouverture :

Rendez-vous à 11h30 à l'étang de pêche de Richelien
(Route de la Bâtie 7 - 1290 Versoix)

en présence de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat et des représentants genevois des Sociétés de pêche

Apéro officiel de l'ouverture de la pêche en rivières à l'étang de Richelien

Tous les pêcheurs et pêcheuses de la FSPG sont invités à l'apéro d'ouverture de la pêche en rivières qui aura lieu le **Samedi 4 mars 2017 dès 11h30 à l'étang de Richelien - 7, Rte de la Bâtie - 1290 Versoix**. La partie officielle sera suivie d'un repas/grillades.

Venez nombreux !

Commentaires sur les statistiques de captures 2015 pour la pêche en rivières

(MP) Sur la page de droite vous trouvez le tableau des statistiques de captures des années 2013, 2014 et 2015, ainsi qu'à titre de comparaison celles de 2004, année d'introduction du nouveau carnet de contrôle des captures. Ci-dessous nos commentaires sur les tendances qui se dégagent à la lecture des données issues des carnets de contrôle pour l'année 2015.

- Avec 980 permis payés, le nombre de permis de pêche en rivières retombe en dessous de la barre symbolique des 1000 exemplaires. On peut cependant parler d'une certaine stabilité puisque l'évolution d'une année à l'autre reste malgré tout minime. La nouvelle réglementation entrée en vigueur le 1er janvier 2017 pourra-t-elle provoquer à nouveau l'augmentation du nombre de permis rivières ? On le saura au plus tôt dans 2 ans puisque ces statistiques nous parviennent toujours avec un long (trop long ?) délai d'une année.
- Le nombre total de fréquentations pour les 704 pêcheurs actifs (724 en 2014) diminue d'un peu moins de 2000 unités, ce qui correspond une moyenne de 23 sorties par pêcheur (25 en 2014).
- Le nombre de truites capturées sur toutes les rivières du canton est de 2'043 (2'172 en 2014). Le nombre moyen de captures de truites diminue aussi un peu (de 3 en 2014 à 2.9 en 2015).
- On note avec satisfaction qu'en 2015 **presque tous** les pêcheurs connaissent et appliquent les tailles capture de la **truite** dans les différentes rivières. Il reste cependant encore deux ou trois pêcheurs, disons ... « étourdis », qui continuent d'ignorer que **l'ombre commun** est totalement protégé dans l'Allondon où 2 ombres (32 et 48 cm) ont malgré tout été notés dans le carnet de contrôle ! Sur le secteur 13 de la Versoix, 3 truites y ont été déclarées avec des tailles situées entre 30 et 34 cm alors que sur ce secteur la mesure légale était de 40 cm !
- Au titre des « belles captures » on citera les tailles des plus grandes truites par cours d'eau : Rhône = 87 cm, Arve = 82 cm, Allondon = 75 cm, Versoix = 74 cm.
- Le plus grand brochet capturé en 2015 dans le Rhône mesurait 1m35 ... probablement un record !
- L'Arve a été un peu moins fréquentée en 2015 : 44% des actifs (48% en 2014) y ont pêché au moins une fois. Les captures de truites y ont par contre nettement diminué : 467 truites en 2015 contre (765 en 2014). Seul 1 ombre de 47 cm y a été capturé en 2015.
- Le total de truites capturées en 2015 dans les **petits cours d'eau**, à savoir l'Aire, la Laire, la Drize, la Seymaz, l'Hermance, le Foron et autres, a fortement reculé : 338 poissons (589 en 2014 et 748 en 2013), ce qui ne représente plus que le 16.5% des captures totales de truites dans les rivières du canton (27% en 2014 et 34.5% en 2013).
- L'Allondon et la Versoix, soumises aux arrêtés spécifiques, ont permis conjointement la capture de « seulement » 15 ombres et 123 truites ce qui représente à peine le 6,6% des captures totales de salmonidés dans les cours d'eau du canton. 436 pêcheurs (460 en 2014) ont continué de les fréquenter - au moins une fois - en 2015. Bien qu'elles aient été soumises depuis 2012 à de très fortes restrictions des captures, ces deux rivières continuent malgré tout d'attirer de nombreux pêcheurs.
- Le nombre de **truites arc-en-ciel** capturées dans les rivières genevoises en 2015 regresse à **17** poissons (29 en 2014) et proviennent du Foron (10), de l'Arve (2) et du Rhône (5). A noter qu'en 2015 les truites arc-en-ciel capturées dans les étangs de Richelien, Bouvières et Touvière totalisent **1'555** poissons (**1'165 en 2014 !**) ne sont plus comptabilisées dans les statistiques des rivières depuis 2012 (voir aussi en page 6 de cet Info-pêche).
- **Ombres**: suite à l'introduction des arrêtés « Allondon » et « Versoix » en 2012, seuls 17 ombres (idem qu'en 2014) ont été capturés en 2015 dans les cours d'eau genevois, dont 13 sur la Versoix.



STATISTIQUES EN RIVIERES : 2004 ... et évolution de 2013 à 2015

	2004 2013	2014	2015
Total des permis dont pêcheurs actifs	1014 dont 561 (55%)	951 dont 682 (72%)	1016 dont 724 (71%)	980 dont 704 (72%)
Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne :	2.6 truites 0.12 ombres 0.14 brochets 6.12 perches.	3.2 truites 0.02 ombres 0.11 brochets 4.88 perches	3.0 truites 0.02 ombres 0.16 brochets 6.41 perches	2.9 truites 0.02 ombres 0.17 brochets 5.82 perches
Nombre total de captures pour tout le canton (Pour les truites nous avons chaque fois additionné les fario et les arc-en-ciel)	1'469 truites 66 ombres 80 brochets 3'436 perches	2'165 truites 13 ombres 67 brochets 3'328 perches	2'172 truites (2'143 F + 29 AEC) 17 ombres 117 brochets 4'641 perches	2'043 truites (2'026 F + 17 AEC) 17 ombres 122 brochets 4'096 perches
Fréquent. totales et moyenne par pêcheur actif	11'214 moyenne = 20	15'469 moyenne = 23	18'046 moyenne = 25	16'140 moyenne = 23
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois le Rhône	66 %	427 = 63%	492 = 68 %	498 = 71 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Arve	28 %	295 = 43 %	350 = 48 %	309 = 44 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Allondon	30 %	227 = 33 %	259 = 36 %	239 = 34 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois la Versoix	38 %	211 = 31 %	201 = 28 %	197 = 28 %
Espèces: captures par cours d'eau et pourcentage relatif au nombre total de captures dans les cours d'eau du canton	2004 2013	2014	2015
Le Rhône	Perche: 3'436 (100%) Truite: 359 (24.4%) Brochet: 66 (82.5%) Barbeau: pas de données	Perche: 3'324 (99.9%) Truite: 818 (37.8%) Brochet: 67 (100%) Barbeau: 45 (97.8%)	Perche: 4'629 (99.7%) Truite: 689 (31.7%) Brochet: 112 (95.7%) Barbeau: 99 (92.5%)	Perche: 4'095 (99.9%) Truite: 1'111 (54.4%) Brochet: 121 (99.1%) Barbeau: 88 (89.7%)
L'Arve	Truite: 496 (34%) Ombre: 15 (23%)	Truite: 437 (20.2%) Ombre: 0	Truite: 765 (35.1%) Ombre: 3 (17.6%)	Truite: 467 (22.8%) Ombre: 1 (5.8%)
L'Allondon	Truite: 283 (19%) Ombre: 12 (18%)	Truite: 62 (2.9%) Ombre: totalement protégé	Truite: 77 (3.5%) Ombre: totalement protégé	Truite: 58 (2.9%) Ombre: totalement protégé
La Versoix	Truite: 241 (16.4%) Ombre: 35 (53%)	Truite: 80 (3.7%) Ombre: 10 (76.9%)	Truite: 52 (2.4%) Ombre: 12 (70.6%)	Truite: 65 (3.2%) Ombre: 13 (76.5%)
Autres petits cours d'eau	Aire: fermée depuis 1981 Laire: 7 truites Seymaz: 24 truites Drize: 26 truites Hermance: 14 truites	Aire: 105 truites Laire: 64 truites Seymaz: 325 truites Drize: 187 truites Hermance: 15 truites Foron : 44 truites	Aire: 128 truites Laire: 23 truites Seymaz: 203 truites Drize: 178 truites Hermance: 15 truites Foron : 28 truites	Aire: 84 truites Laire: 2 truites Seymaz: 126 truites Drize: 87 truites Hermance: 6 truites Foron : 23 truites

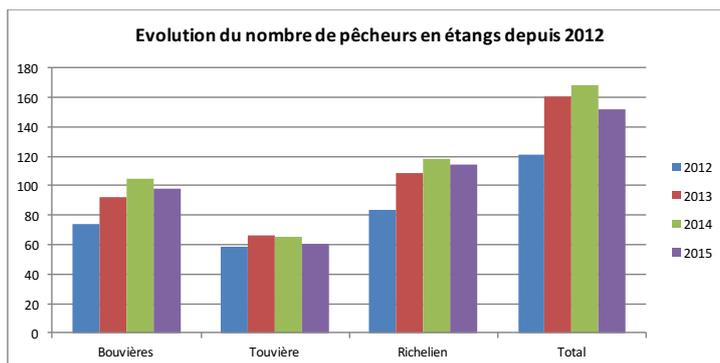
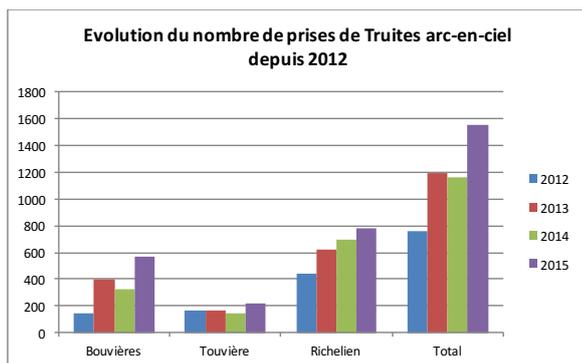
Bilan sur les étangs de pêche genevois

Quelques précisions

Avec un permis de pêche unique, nous avons la chance depuis 2012 de pouvoir bénéficier de trois étangs de pêche différents sur le canton. Celui des Bouvières (Teppes de Verbois, Russin), de la Touvière (bord du Rhône, sous Avully) et de Richelien (Route de la Bâtie, Versoix). Majoritairement rempoissonnés en truites arc-en-ciel, on y trouve aussi d'autres espèces comme la carpe, le brochet ou encore la tanche et le vairon. A noter qu'il est uniquement autorisé d'y pêcher à la ligne munie d'un hameçon simple sans ardillon avec amorce naturelle ou à la mouche artificielle fouettée avec hameçon simple sans ardillon. La pêche y est interdite les vendredis et est réservée aux enfants de moins de 16 ans les mercredis.

Evolution depuis 2012

Sur les graphiques ci-dessous, le nombre total des captures de truites arc-en-ciel démontre une tendance générale en augmentation. Le nombre de pêcheurs actifs montre quant à lui un léger recul pour l'année 2015.



Résultats pour 2015

En 2015, 4^{ème} année d'existence du permis pour la pêche en étangs, 215 permis annuels ont été payés. Parmi ces détenteurs de permis, 152 sont effectivement allés à la pêche, ce qui représente 70.7% des porteurs de permis actifs au bord des étangs genevois. A ceux-ci s'ajoutent 232 pêcheurs qui ont acheté un permis journalier. Au cours de l'année, 1'555 truites arc-en-ciel ont été prélevés sur les trois étangs. A noter qu'une truite record de 68 cm a été prise dans l'étang de Richelien ... super coup de ligne! Ces pêcheurs actifs ont effectué chacun en moyenne 9 fréquentations et capturé en moyenne 4 truites arc-en-ciel. L'étang de Richelien est le plus fréquenté par les pêcheurs genevois: 776 truites arc-en-ciel y ont été capturées soit 49.9% de la pêche annuelle dans les étangs genevois.

Combien ça rapporte et combien ça coûte ?

Pour l'année 2016 qui se termine, il est important de relever que le produit de la vente des permis de pêche étangs (annuels et journaliers, plein et demi-tarif) a été de 16'160.- et que cette somme ne couvre pas complètement le coût d'achat des truites arc-en-ciel déversées puisque ce dernier se monte à 18'580.-. Et c'est sans compter les 20'000.- CHF que coûte la gestion annuelle de ces repeuplements (transports et manutention) !

A vous la parole!

Que pensez-vous de nos trois étangs? Avez-vous des suggestions, des réclamations ou des idées qui pourraient potentiellement améliorer la qualité de la pêche ou tout simplement augmenter le plaisir que vous tirez lorsque vous pêchez au bord de ces plans d'eau? Pour ce faire, écrivez-nous à l'adresse suivante: valentin@fspg-ge.ch et nous vous ferons un petit compte-rendu dans le prochain numéro.

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247

www.articles-peche.ch versoix@articles-peche.ch



P'TITES NYMPHOS

Agenda 2017

Ouverture rivières: samedi 4 mars

Ouverture rivières limitrophes: samedi 11 mars

Ouverture de l'Ombre: samedi 6 mai

Passeport-vacances: samedi 15 juillet à Richelien

Journée de la Pêche: samedi 26 août à Richelien

Divonne: les poissons ont-ils soif ?

(VF) Vous l'avez peut-être entendu le matin du 6 janvier 2017 sur la radio RTS, la ville de Divonne-Bains souhaite inonder le marché de son eau minérale. Le concept est simple: prélever 80 mètres cubes par heure d'eau dans la nappe aquifère à 150 mètres de profondeur. Nos cours d'eau en seront-ils directement affectés ? Alors que ces derniers souffrent du manque d'eau et de leurs faibles débits de plus en plus souvent, les promoteurs nous assurent que non. Les pêcheurs demandent toutefois un éclaircissement des conséquences que créera ce prélèvement sur la nappe du Pays de Gex qui sert à l'approvisionnement en eau potable de la région. Les pêcheurs trouvent assez saumâtre que ce projet voie le jour à coup de millions alors que l'assainissement des nombreuses anciennes décharges de la région ne se fera peut-être jamais ... parce que ça coûte !

Truite au sel: remède contre Saprolegnia?

(VF) Chaque année, nous avons le droit au même spectacle. Les remontées de lacustres ainsi que leurs parades nuptiales. S'en suit un véritable parcours du combattant afin de tenter de regagner le lac, souvent voué à l'échec. C'est à ce moment précis que l'agent pathogène « Saprolegnia parasitica » sévit. La Versoix en est un très bon exemple. Nouvel espoir(?): il semblerait qu'un bain de plusieurs dizaines de minutes dans de l'eau salée vienne à bout de l'accusé. Soyons positifs et espérons que ce "spa piscicole" puisse être bénéfique pour nos chères truites de lac.

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous
sans moi ..?



L'OFEV contre les poissons !!!

L'office fédéral de l'environnement (OFEV) a refusé d'octroyer au canton de Genève la possibilité de tirer quelques harles, protégés au niveau fédéral, afin de déterminer leur régime alimentaire sur la Versoix et sur l'Arve, rivières qui abritent des populations uniques d'ombres communs, très menacés au niveau Suisse. Son argumentaire, frieux, technocratique et inapplicable, fera l'objet d'un article détaillé dans un prochain numéro de l'Info-pêche.

L'OFEV s'est par ailleurs montré critique face à la volonté des SIG d'augmenter le débit minimum



du barrage du Seujet sur le Rhône à 100 mètres cubes par seconde, imposant à ces derniers de démontrer que ce débit augmenté est plus favorable qu'un débit minimum inférieur (nous n'inventons rien !). Force est de constater que l'OFEV se profile actuellement comme une force d'opposition à la pêche et à la sauvegarde des poissons qui figurent sur la liste des espèces menacées. Il est grand temps que cet office de plus en plus « dogmatique » soit contrôlé et assujéti à son autorité politique légitime !

Résolution ...

Une résolution de la FSPG, signée par l'ensemble de la Commission de la Pêche, demandait que l'administration prenne des mesures pour limiter les captages et les pompages sur les bassins versants français des rivières genevoises.

Une réponse nous est parvenue début février, où le Conseiller d'Etat M. Luc Barthassat nous signale que : « Les constats de la Commission sont exacts, et leur origine est souvent située au delà de la frontière genevoise. C'est pourquoi il est pertinent d'élaborer une stratégie transfrontalière et suivre en ce sens l'invite de votre résolution ». Et le courrier précise que la DGEau a reçu instruction de renforcer la coordination avec les acteurs français et de proposer un plan d'actions dans le cadre de la Communauté transfrontalière de l'eau qui a reçu le mandat de préparer à brève échéance un projet de stratégie. En espérant que l'administration obtiendra des résultats plus probants que pour la régulation des piscivores...

La VERSOIX : situation actuelle et ... un peu d'histoire

(Source : M. Bernard Vauthier - historien) Appelée Divonne en France, du nom de sa principale source, la Versoix est de nos jours considérée, avec l'Allondon, comme le fleuron des rivières genevoises. Des eaux fraîches et un bon débit estival, le caractère naturel d'une grande partie de ses berges et la présence de marais et de zones alluviales lui confèrent une valeur écologique élevée. Les rejets de trois STEP, une pollution agricole diffuse (Ndlr: et probablement des jus de décharges enfouies depuis des décennies en bordure de rivière) brident cependant sa productivité, affectant principalement les invertébrés et le jeune poisson.

Vers 1910, la Versoix est particulièrement poissonneuse, tout comme les marais de Divonne dans lesquels les braconniers pêchent de nuit sur de tout petits bateaux à fond plat difficiles à repérer. La rivière est canalisée dans le bourg de Versoix durant l'Entre-deux-Guerres grâce à une main-d'œuvre abondante et à l'aide des collectivités publiques. En 1964, les marais sont amputés d'une superficie de 140 ha par le lac de Divonne (40 ha) et les remblayages effectués avec des matériaux issus du creusement de ce plan d'eau et du chantier de l'autoroute. D'une profondeur uniforme d'environ 3 m, ce lac ne présente qu'une faible valeur biologique.

La truite a aujourd'hui sensiblement décliné, une diminution longtemps masquée par d'importants déversements de poisson d'élevage. En 2006, on pêche 230 des quelque 1500 truites de plus de deux ans qu'abrite la partie genevoise de la rivière, un contingent auquel s'ajoute, en hiver, une centaine de truites lacustres venant y frayer. Ces dernières peuvent à nouveau gagner les marais depuis que les obstacles à leur migration ont été supprimés. Leur nombre s'est accru sensiblement.

L'écrevisse à pattes blanches a disparu de la Versoix à la fin des années 1970, en raison de la pollution et surtout de la peste dont l'écrevisse signal, introduite en 1973 et 1976 dans le lac de Divonne, était porteuse. Même peu abondante, cette espèce empêche désormais, par sa maladie, tout retour de la première occupante, ainsi que dans le Léman qu'elle a envahi.

La loutre a disparu également. A Bogis, deux individus mâles, de couleur foncée, pesant 16 et 18 livres, sont encore tués en décembre 1940 et une femelle de 6 kg 100 un mois plus tard.

L'ombre commun de la Versoix n'est pas de souche locale mais autrichienne... sa présence résulte d'une introduction.

Le castor, provenant du Gardon dans le Midi de la France, est introduit en 1956. Il commence par s'installer à l'amont de la rivière pour redescendre en 1974 et, de là, coloniser d'autres cours d'eau. Entre le I^{er} et le V^e siècle, la Divonne approvisionne Nyon par un aqueduc. D'autres dérivations demeurent nombreuses et actives jusqu'au début du XX^e siècle, destinées à mouvoir des machines hydrauliques ou à irriguer.

Un cas particulier

La plus importante dérivation de la Versoix est le canal du Greny qui se divise en deux bras peu avant Bogis. Il est attesté indirectement au XII^e siècle, une terre étant alors située « entre les deux eaux » coulant vers Commugny et vers Céligny. Dès la construction du château de Coppet, vers 1265, il fait partie intégrante du domaine. Juridiquement, sa branche vaudoise est un « ruisseau mitoyen » dont le sol appartient aux propriétaires bordiers. Une servitude grève leurs fonds dès le territoire de Divonne, avec droit de marche-pied pour l'entretien des berges et l'exercice de la pêche. Malgré le rachat en 1808, par le Canton de Vaud, des droits de pêche privés relevant de la régale d'Etat, le Greny conserve son statut, grâce au fait que la pêche n'y est pas séparée du droit d'eau et forme un tout cohérent avec le domaine de Coppet. La servitude de « passage d'eau » est inscrite en 1912 au registre foncier.

En 1953, une convention entre le propriétaire et les Etats de Vaud et de Genève confirme le caractère privé du Greny et de ses bras et concède aux deux Etats le droit de pêche dans certains tronçons moyennant une redevance annuelle. Cette convention est dénoncée par l'Etat de Vaud à fin de 1971. En septembre 1973, le Département vaudois de l'agriculture, considérant que le ruisseau est en contact avec les eaux publiques, récupère la pêche du Greny. Le propriétaire fait recours et obtient gain de cause car aucun fait nouveau n'est survenu depuis 1953, même si l'état de droit reconnu alors était basé sur un fait erroné, à savoir que la grille placée sur la prise d'eau suffisait à retenir le poisson, grâce à des barreaux écartés de 3 cm. Cette prise d'eau se trouvant sur territoire français, il n'est pas possible d'évoquer le passage du poisson pour rétablir une régale de pêche.

La pêche du Greny demeure donc privée. Réglée par servitude, elle est liée à la propriété de l'eau et non à celle du sol, contrairement à ce qui prévaut dans le droit moderne. L'ancienneté et la pratique paisible de cette situation juridique particulière permettent de justifier son maintien. En 1982 toutefois, à la suite de débordements et de dégâts, et en butte aux revendications de la Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivière, le propriétaire du château renonce à ses prérogatives immémoriales en contrepartie de l'engagement des communes à assurer un débit minimum au ruisseau. En conséquence, la servitude du « passage d'eau » est mise au bénéfice de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Founex et Commugny. Dès 1989, le Greny est accessible aux porteurs de permis.

Humeur 1 : Rivières genevoises : la concertation ça sert à quoi ?

(CE) La plupart des décideurs, qui le sont devenus grâce à leurs brillantes études, adorent la concertation, la planification, les réunions et toute une série de processus longs et coûteux qui se terminent en « ion », dont l'intérêt principal est d'aboutir à des décisions frileuses tout en diluant les responsabilités, et surtout visant en fin de compte à les maintenir en place.

Appliqué aux eaux genevoises, cet état d'esprit n'a pas démerité : des séances ont réuni des gens de tous bords, des indicateurs ont indiqué des milliers de choses, et des études ont conclu qu'il fallait étudier plus. Pendant ce temps, les truites ont disparu du Rhône, les captures dans l'Arve se sont effondrées, et la somme annuelle des poissons capturés dans l'Allondon est inférieure au nombre de prises conservées par un seul pêcheur dans les années quatre-vingts ! Tout cela en une génération !

La conclusion qu'il faut en tirer est simple : la concertation et ses milliers d'heures de travail bénévole n'a servi qu'à accompagner la lente agonie des rivières genevoises.

Autrement dit, les défenseurs des cours d'eau seraient bien inspirés de renoncer à leurs alliances contre-productives avec les pouvoirs en place, et de partir en croisade, avec force et indépendance, contre les ennemis de la vie aquatique. Sans cela, il ne restera bientôt rien d'autre que des populations en voie de disparition et des bassins d'élevage pour des truites de pisciculture.



Humeur 2 : *Phalacrocorax carbo solo*

A l'instigation de la FSPG, une motion de la Commission de la Pêche demandant le tir de cormorans et de harles bièvres sur l'Arve et la Versoix a été transmise au Conseiller d'Etat en charge du dossier. Celui-ci avait assuré par écrit qu'il était convaincu de la nécessité d'une telle démarche, et qu'il chargerait ses services de l'appliquer. Pour ce qui concerne les cormorans, ... un seul oiseau a été tiré, sur l'étang de Richelien ! Qui décide, à Genève, de la politique publique en matière de piscivores : les fonctionnaires ou leur magistrat ?

Amis pêcheurs, nous sommes autant soucieux que vous de préserver la nature, c'est pourquoi nous préconisons l'utilisation de papiers certifiés FSC®.

Exécution graphique · Impression numérique haut de gamme



Posters, brochures, invitations, mailing, flyers, papeterie, cartes de visite, panneaux bus ...

022 706 18 18 · www.burggraf.ch · info@burggraf.ch





Hommage à Raymond Burki, illustre dessinateur et pêcheur

Burki s'en est allé le 29 décembre 2016. Tout le monde se souviendra de lui comme une personnalité généreuse et ... un amoureux de la pêche.

Raymond Burki est né le 2 septembre 1949 à Epalinges, dans le canton de Vaud. Il a suivi un apprentissage de retoucheur photographique en héliogravure aux Imprimeries Populaires à Lausanne. Il voit son premier dessin publié en 1976 dans la Tribune Le Matin. Deux ans après, il se fait remarquer pour ses talents de dessinateur et rejoint le journal 24 Heures. Fin caricaturiste et talentueux dessinateur, Burki se verra récompensé de nombreux prix. Son autre passion, la pêche, le verra passer beaucoup de temps en compagnie de sa canne et son cadre à parcourir ses rivières préférées, comme le Talent, la Menthue ou encore la Broye

et à y rencontrer les autres pêcheurs pour partager un conseil ou un verre de blanc. Burki a volontiers prêté son coup de crayon à la Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivières en leur réalisant quelques illustrations que nous partageons sur cette page. Un homme généreux on vous disait ...





NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche: Janvier et Février 2017 (extraits)

Pour l'interdiction de l'ardillon

Conférence des présidents FSP: thèmes sur la protection des animaux

La Conférence des présidents de la Fédération Suisse de Pêche, qui s'est tenue à Schaffhouse, a soutenu les positions du bureau directeur sur des questions importantes de protection des animaux: maintien de l'interdiction de l'ardillon en vigueur, attestation de compétences pour tous et flexibilité accrue pour la truite arc-en-ciel.

Le 26 novembre 2016, la Conférence des présidents des fédérations cantonales a abordé des thèmes importants sur la protection des animaux. Stefan Wenger, responsable du groupe de travail «Protection des animaux», en exposa les motifs: sous la pression des milieux de protection des animaux d'une part et en vue d'une révision de l'Ordonnance fédérale d'autre part, la FSP a voulu agir de manière proactive et arrêter sa position. Le point central est **l'attestation de compétences pour tous**. Lors d'une large consultation à laquelle 26 cantons sur 31 ont répondu, 85 pourcent de ces derniers se sont montrés favorables à l'attestation de compétences pour tous. Les cantons du Tessin et de Neuchâtel font partie de la minorité. Des contacts et des discussions ont eu lieu avec la fédération tessinoise. «*Nous pouvons comprendre les réticences des tessinois*», nous a dit le président central de la FSP, Roberto Zanetti, «*mais à l'image de notre démocratie helvétique, nous devons défendre la position de la majorité au sein de la fédération*». La Confédération a renoncé pour le moment à une révision. Il reste donc le temps nécessaire à une adéquation fine dans les domaines du tourisme et du droit de pêche libre.

L'interdiction de l'ardillon doit être maintenue

En relation avec l'interdiction de l'ardillon (motion du CN Fabio Regazzi), une délégation du bureau directeur a également cherché le dialogue avec les tessinois. «Je peux comprendre que les pêcheurs du Tessin soient attachés à leur pratique de pêche traditionnelle, mais nous devons veiller à ne pas menacer le compromis sur l'ardillon obtenu laborieusement il y a déjà des années». Le compromis acquis est: interdiction générale de l'ardillon dans les eaux courantes et autorisation possible de l'ardillon dans les lacs, sous la compétence des cantons.

Truite arc-en-ciel: de la flexibilité s'il vous plaît

Sur le troisième thème en lien avec la protection des animaux - la truite arc-en-ciel - la FSP demande aujourd'hui ce qu'elle a déjà défendu par le passé, à savoir une pratique d'autorisation flexible de la Confédération. Des truites arc-en-ciel issues de souches sauvages avérées devraient pouvoir faire l'objet de repeuplements ciblés dans les cours d'eau où les truites fario ont disparu ou qui, à cause d'un manque d'habitats ou de mauvaise qualité des eaux, ne peuvent plus s'y reproduire et n'y ont aucune chance de survie.

Journée Suisse de la Pêche

La Fédération Suisse de Pêche FSP met sur pied déjà la 3e édition de la Journée Suisse de la Pêche qui se tiendra le **samedi 26 août 2017**. Une manifestation nationale qui, par l'entremise des pêcheuses et pêcheurs, vise à rapprocher la population avec la pêche. Pour y parvenir on parie sur la créativité et l'imagination des différentes fédérations et sociétés cantonales. La FSP veut motiver et soutenir les diverses sections pour l'organisation d'un événement et leur met pour cela à disposition du matériel d'information comme des autocollants et de nombreux documents qui peuvent être téléchargés ou commandés. La FSP appelle toutes les fédérations et sociétés cantonales à inscrire leurs manifestations sur sa page Internet et souhaite des retombées positives par un large écho dans les médias et l'intérêt manifesté par le grand public.

Annoncez une activité lors de la Journée Suisse de la Pêche sur : www.sfv-fsp.ch/fr/journee-de-la-peche

Deviens champion des jeunes pêcheurs !

Pour obtenir un titre convoité au Championnat suisse des jeunes pêcheurs, les jeunes pêcheurs et pêcheuses de la relève devront faire preuve de connaissances et de compétences **les 10 et 11 juin 2017 à Altendorf (SZ)**. Huit disciplines, y compris un parcours par postes, sont au programme, parmi lesquelles notamment: lancer de distance, connaissance des espèces, connaissance du matériel, bases légales, écologie des eaux. Les documents de référence sont le nouveau Brevet suisse du pêcheur sportif ainsi que les documents spécialisés qui sont mis à disposition pour la préparation à la compétition. Les participant-e-s prendront le départ par équipes de trois et dans deux catégories: A (nés en 1999-2002) et B (nés en 2003 et plus jeunes). **Délai d'inscription fixé au 20 mai 2017.**

Informations complémentaires sur : www.jungfischermeisterschaft.ch



Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à la FSPG ?
Que la FSPG compte 20 sociétés affiliées ?***

Sociétés membres :

Amicale TOS-Lémanique
Geneva Street Fishing GSF
L'Hermance

Amicale des Pêcheurs de la Touvière APT
Amicale des Pêcheurs du Lac APL
Club Genevois de Pêche en Mer CGPM

La Loutre (section pêche)
Les Tanneurs
Les Bouvrières

DEMANDE D'ADHESION

(No 77 - Février 2017)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (contribution : min. 30.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

* entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

FSPG

AMICALE TOS-Lémanique

AMICALE DE LA TOUVIERE

LES BOUVIERES

GENEVA STREET FISHING

LA LOUTRE

LES TANNEURS

APL - Lac Léman

L'HERMANCE

CLUB GENEVOIS PECHE EN MER

EBENER Christophe

MAZZOLA Maurice

POCHON Emmanuel

FURRER Valentin

BEL Steve

BECK Stéphane

FAVRE Michel

NARGI Michel

MOOSER Nicolas

DOS SANTOS Manuel

christophe.ebener@fspg-ge.ch

maurice.mazzola@bluewin.ch

emmanuel.pochon@bluewin.ch

valentin@fspg-ge.ch

gvastreetfishing@gmail.com

stephane.beck@gva.ch

mfavre@romandie.com

nardif@bluewin.ch

nicolas.mooser@gmail.com

mmasantos@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur www.fspg-ge.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche www.sfv-fsp.ch/?L=1